

*Référendum à l'Îlot Irving*  
**Un projet acceptable selon Vivre en Ville**

**Québec, le 30 janvier 2012** – Vivre en Ville estime que le projet de l'Îlot Irving, considérant les caractéristiques du terrain, les qualités du projet et les gains obtenus par la société civile, constitue un projet acceptable.

Le projet sur lequel porte le référendum du 5 février prochain présente plusieurs qualités : continuité du bâti et consolidation de la vocation commerciale le long de la rue Saint-Jean, mixité sociale, mixité des fonctions et verdissement du bâtiment, notamment. Pour Alexandre Turgeon, président de Vivre en Ville, « Le projet constitue un compromis acceptable entre les intérêts du promoteur, ceux des résidents et des gens d'affaire du quartier, et les enjeux de consolidation de la trame urbaine et de qualité de vie. » Et ce, d'autant plus que le stationnement de surface présent actuellement sur cet îlot défigure le secteur. « L'Îlot Irving, c'est une verrue dans le paysage du quartier St-Jean-Baptiste depuis trop longtemps. Le projet n'est peut-être pas parfait, mais il passe la rampe et sera beaucoup mieux que la situation actuelle », souligne Alexandre Turgeon.

De par ses caractéristiques, le projet est typique des défis que les collectivités ont à relever et dont Vivre en Ville est un promoteur de longue date : « construire la ville sur la ville » au lieu de poursuivre l'étalement urbain, favoriser la mixité des fonctions pour assurer l'accès à des services de proximité, intégrer du logement social pour limiter les conséquences de l'embourgeoisement des quartiers les plus prisés. Vivre en Ville, organisation pan-québécoise, a ainsi jugé pertinent d'intervenir dans le débat public entourant un projet, d'échelle très locale, qui relève plutôt bien ces défis.

Vivre en Ville veut par ailleurs souligner le processus à travers lequel le projet est passé. « Nous avons assisté à une réelle négociation entre les acteurs privés et la société civile afin de bonifier le projet », souligne Alexandre Turgeon, qui salue en particulier « le travail du Comité populaire St-Jean-Baptiste, qui a permis l'inclusion d'une coopérative de vingt logements et est un excellent exemple d'implication de citoyens dans l'amélioration de la qualité de leur quartier ».

Peu importe les résultats du référendum, les enjeux de mixité sociale et de lutte contre l'étalement urbain demeureront cruciaux, et ce, non seulement au centre-ville, mais également en banlieue. « La Ville doit continuer de porter ces enjeux, et l'opposition locale de certains citoyens ne doit en aucun cas devenir une excuse pour renoncer », met en garde M. Turgeon. « On ne peut pas faire porter le poids d'un choix de société aux quelques 6 000 résidents de la zone appelés à voter le 5 février. Il est important, peu importe le résultat du référendum, que la Ville de Québec accentue ses efforts en matière d'intégration de logements à but non lucratif, en particulier dans les quartiers bien desservis en services de proximité, en transport en commun et près des principaux pôles d'emploi », conclut M. Turgeon.

- 30 -

Renseignements :  
Alexandre Turgeon  
418-655-0592